

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrêté temporaire n°AG005EEB070126

Portant mise à l'adoption d'un lapin errant sur la commune des Essarts – ESSARTS-EN-BOCAGE

Le Maire de la commune d'Essarts-en-Bocage,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.211-19-1 et suivants relatifs aux animaux errants ;

Vu la constatation de la présence d'un lapin errant sur le territoire de la commune des Essarts

Considérant que le lapin précité a été trouvé sans propriétaire identifié le 29/12/2025 à 11h00 chez Mme SABRE au 42 rue St Michel aux Essarts, les ESSARTS-EN-BOCAGE ;

Considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée dans les délais légaux à compter de sa prise en charge ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer le bien-être de l'animal et de lui trouver un foyer adapté ;

ARRÊTE

Article 1 – Identification de l'animal

Un lapin domestique errant, recueilli sur le territoire de la commune des Essarts le 29/12/2025, sans signe d'identification ni propriétaire connu, est déclaré sans maître.

Article 2 – Mise à l'adoption

Ledit lapin a été capturé le 29/12/2025 à 11H00 chez Mme SABRE au 42 rue St Michel, les Essarts, ESSARTS-EN-BOCAGE. Il a été placé le même jour chez Mme Estelle LE MERCIER, 12 la Maison Neuve Paynaud, 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE.

Article 3 – Modalités d'adoption

Il peut être cédé à titre gratuit à compter de ce jour, n'ayant pas été réclamé à la mairie.

Article 4 – Responsabilité

À compter de l'adoption, l'animal devient la responsabilité pleine et entière de l'adoptant, qui s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection animale.

Article 5 – Exécution

Le présent arrêté sera notifié à l'adoptant et affiché en mairie. Le Directeur Général des Services et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essarts-en-Bocage, le 2 janvier 2026

Pour LE MAIRE,
L'adjoint délégué

Christophe ENFRIN

